COMPTE-RENDU DU CONSEIL
RÉUNION DU 24 JUIN 2025

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Albert DANCOISNE – Angèle DUPAYAGE – Pascal FROISSART - Marcel GAPENNE – Adélaïde DELATTRE - Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE – Claude DRUELLE - Sonia PRIEM – Dominique LABALETTE – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL –Didier ROBIDET – Sandrine DELPIERRE - Michèle ECAILLET – Magalie DESCAMPS - Jackie FRANCKE – Louisette TAILLIEZ – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Arlette CORTES – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT

Excusés : MM.– Alexandre DERISBOURG – Chantal CHRISTMANN (pv à Michèle MOREN)

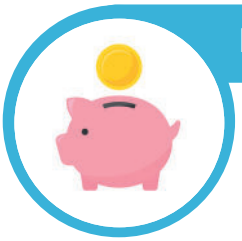

Décision modificative N°1 au budget

Dans le cadre de l'instruction M57, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits ainsi que des ouvertures de crédits supplémentaires. Le Conseil Municipal valide, à la majorité, les transferts de la décision modificative.

Pour : 19 Contre : 7

impression : Mairie d'Annay

Taxe locale sur la publicité extérieure

Chaque année, les services financiers de l'Etat revalorisent les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, le Conseil adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs pour 2026.

Création de postes

L'assemblée adopte à la majorité la création d'un emploi « Educateur Sportif » à temps complet suite à l'obtention par un agent du concours appartenant au cadre d'emplois de la filière sportive et relevant de la catégorie B, ainsi que la création d'un emploi « d'Adjoint Territorial Technique » à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires compte tenu de la mise à disposition de la salle des Sports

Pour : 19 Abstentions : 7

Adhésion au service commun mutualisé « Permis de louer »

Afin d'assurer la montée en charge du dispositif Permis de Louer sur le plan technique, administratif et financier et afin de lutter durablement contre la présence d'habitats indignes, le Conseil approuve, à l'unanimité l'adhésion de la commune au service commun mutualisé et acte le projet de convention-cadre régissant les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Solde de subvention 2025 aux associations annaysiennes et clubs sportifs

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement du solde de subventions 2025 aux associations comme suit : Amicale des Communaux - 500€, Souvenir français -125€, Jardins d'Annay - 150€, Mémoire et Racines - 150€, Compagnie de l'Artois - 750€, Club de l'Amitié - 130€, Anciens combattants - 80€, APE Péri Curie - 100€, Médaillés du travail - 220€, Harmonie la Renaissance - 2000€, Ecole de Musique - 2 000€, Fan Club Claude Arena - 125€, Club Féminin - 100€, Amicale Laïque - 250€, - Annay Disc Golf - 250€, Ayama - 350€, Boxing Club Annay - 375€, Cyclo Club - 400€, Ideal Pétanque - 425€, FC Annay - 3000€

Convention d'autorisation d'occupation du grand étang avec la Carpe Annaysienne

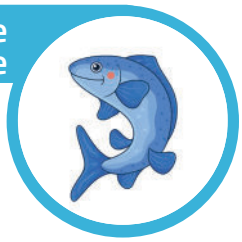

Le conseil autorise, à la majorité, la signature de la convention d'autorisation d'occupation du grand étang communal avec l'association la Carpe Annaysienne dont l'objet est «de prendre en charge la pêche au grand étang et d'assurer la surveillance des lois et règlements en vigueur au marais communal» La convention fera l'objet de 2 modifications :
Une mention indiquant que l'association la Fraternelle garde la responsabilité de gestion / entretien du secteur de la hutte de chasse.
Les pancartes « Réservé aux pêcheurs » installées sur certaines berges seront remplacées par «Respecter les pêcheurs installés» afin d'éviter de mauvaises interprétations.
Pour : 21 Abstentions : 5

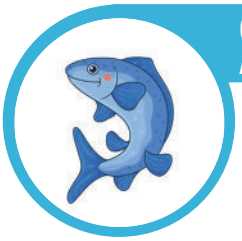

Convention d'autorisation d'occupation des 3 marais à truites avec l'Ablette Annaysienne

Le conseil autorise également, à la majorité, la signature d'une nouvelle convention d'autorisation d'occupation des 3 marais à truites avec l'association l'Ablette Annaysienne. Les 3 marais sont donc réservés uniquement pour les pêches à truites de loisirs.
Pour 19 Contre : 1 Abstentions : 6

Participation exceptionnelle pour les championnats nationaux UFOLEP de tir à l'arc

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle de 300 € dans le cadre de la participation de Elio et Théa aux Championnats de France de Tir à l'Arc à Smarves dans le département de la Vienne (86).

Participation exceptionnelle pour les championnats de France de pétanque

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle de 150 € dans le cadre de la participation d'Ethan aux Championnats de France de pétanque à Saint Yrieix Sur Charente dans le département de la Charente (16).

Cession d'une parcelle cadastrée Section AT 48p d'une superficie de 55 m2 sise rue d'Issoire

Le conseil autorise, à la majorité, la cession du terrain cadastré section AT 48p, d'une superficie totale de 55 m2 au prix de 65 900 € Hors Taxe à la société CELLNEX, propriétaire de l'antenne relais située sur cette parcelle et précise que les frais liés à cette cession seront portés à la charge de l'acquéreur.
Pour : 25 Abstention : 1

Cession d'une parcelle cadastrée Section AD 313 sise 5 rue Jean-Baptiste Demailly

A l'unanimité, l'assemblée autorise, la cession du terrain cadastré section AD 313, d'une superficie totale de 510 m2 au prix fixé par le service France Domaine de 31 544 € Hors Taxe et précise que les frais liés à cette cession seront portés à la charge de l'acquéreur.

Cession de 3 parcelles cadastrées Section AR 121, 122 et 128 sises rue Raymond Potier

Le conseil autorise, à l'unanimité, la cession des terrains cadastrés AR 121, AR 122 et AR 128, d'une superficie totale de 1704 m2 au prix fixé par le service France Domaine de 2 385 € Hors Taxe et précise que les frais liés à cette cession seront portés à la charge de l'acquéreur.

Recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Le conseil décide de fixer, pour le prochain mandat, à 94 le nombre de sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin selon une répartition qui tient compte, notamment, de la population municipale des communes membres. Le nombre de sièges à ce Conseil communautaire pour la ville d'Annay est fixé à 2.

Rachat d'une case au colombarium

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la rétrocession à la commune de la case n°80 du Colombarium moyennant le remboursement aux ayants droits de la somme de 329,45€.

Restons concentrés sur les enjeux et projets pour la commune, restons attentifs aux sollicitations des habitants ; c'était, c'est encore et ce sera toujours notre ligne de conduite pour remplir la mission de la direction communale.

Il est difficile d'ignorer complètement les propos et critiques nauséabondes diffusées çà et là. Néanmoins les marques de soutien (aux élus et agents attaqués) et les retours choqués des annaysiens sur les aberrations qu'ils peuvent lire ou entendre, nous confortent dans la confiance du jugement que les habitants portent sur la situation communale. Des allégations, même répétées, ne sauraient faire le poids face à ce que les choix budgétaires nous ont permis de réaliser pour tous. Le brin d'herbe qui dépasse ici ou là n'empêche pas les projets collectifs visant le bien vivre ensemble.

Pour le Bois des Mottes, l'aménageur se prépare à la réalisation de la deuxième phase : c'est ce qu'il a présenté au conseil municipal dernier. Il est grand temps ! Nexity construira, pour Maisons et Cité, des logements locatifs sociaux et lui confiera la tâche de la location/vente (PSLA en langage technique) de 15 logements. Nous sommes cependant encore à l'heure des dépôts de dossiers pour les permis ; l'aménageur annonce le début des travaux pour janvier 2026 après la campagne de fouilles. Tout cela est long, très long !

A ce même conseil, il a été annoncé le début des travaux au carrefour de la Route de Lille, à l'entrée du Bois des Mottes pour cet été. Une grande satisfaction pour nous de voir enfin la reconstitution de la voie douce (piétonne et cycliste) comme l'a réalisée Lidl et la sécurisation de l'entrée / sortie du nouveau lotissement, avec des feux qui permettront de réguler la vitesse sur la Rd.

Bois des mottes, organisation de l'accueil à la salle des sports, projets de rénovation du Camus et qualité autour de la résidence des artistes : les choses avancent bien. Elles reflètent un engagement collectif qu'il soit local ou institutionnel, contribuent à l'évolution de notre ville et à son rayonnement, faisant d'Annay une ville qui bouge et se bouge pour ses habitants.

Yves TERLAT, Michèle MOREN, Albert DANCOISNE, Angèle DUPAYAGE, Alexandre DERISBOURG, Martine DEMEYÈRE, Pascal FROISSART, Chantal CHRISTMANN, Philippe THUMEREL, Arlette SOLTYS, Marcel GAPENNE, Jean-Claude HOFFMANN, Sonia PRIEM, Claude DRUELLE, Adélaïde DELATTRE, Didier ROBIDET, Sandrine DELPIERRE, Michèle ECAILLET, Daniel MATTÉI, Magalie DESCAMPS, Jackie FRANCKE, Cathy MARIN, Marc PLANCHON, Evelyne CHAPELLE, Albert DEMAREY et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

BREVES du CONSEIL MUNICIPAL

Salle des sports : Un 1er planning d'occupation de la salle a été présenté ainsi que la création de 2 postes dédiés au fonctionnement de celle-ci, votés à la majorité. Un éducateur sportif à temps complet ainsi qu'un adjoint territorial technique à raison de 21h hebdomadaire selon le planning d'occupation du site. Abstention pour notre groupe.

2ème phase quartier du « bois des mottes » : Un diaporama retraçant l'ensemble des travaux à venir à été montré en séance de ce conseil. Une date de réunion a été demandée et accordée pour permettre aux habitants touchés par les travaux de cette phase de venir présenter un projet alternatif à celui de NEXITY

CR du 10 avril 25 : Une demande de retour sur la visite de la décharge à la gare d'eau par Mme la sous-préfète était posée. Un retour verbal fût fait au Maire. Devant ce constat, nous avons demandé à disposer du dossier en cours consigné en Mairie. A suivre…

Etangs Annay : 2 conventions d'occupation des sites ont été votées à la majorité. Nous nous sommes abstenus car nous privilégions un service en Régie complet (cartes et locations) car nous voulons que les ressources dégagées aillent au financement du fonctionnement et à l'investissement pour le site. Les associations de pêche pouvant bénéficier d'une subvention à l'année.

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir